

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2022**

oOo

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA**  
**COMMISSION DE SUIVI AUTOUR DES INSTALLATIONS DU CENTRE DE**  
**TRAITEMENT DES DECHETS DE MASSY**

**RAPPORT**

Par délibération du 10 Juin 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants à la Commission de suivi autour des installations du Centre de Traitement des déchets de Massy, à savoir M. Eric ARJONA en tant que titulaire et M. Michel GIORIA en tant que suppléant.

M. GIORIA ayant démissionné du Conseil Municipal, il a été procédé à son remplacement au sein de la Commission susvisée par délibération du 30 Juin 2022.

Or, c'est M. ARJONA qui a été désigné par erreur pour le remplacer alors qu'il était déjà le représentant titulaire du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner un autre représentant suppléant au sein de la Commission de suivi autour des installations du Centre de Traitement des déchets de Massy.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 Septembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Septembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme VERET, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, M. ARJONA, M. PEGORIER, Mme ENAME, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme ASCHEHOUG, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme SCHLIENGER	à	Mme PRECETTI	M. LEGRAND	à M. ARJONA
Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à	M. COLIN	Mme FAURET	à Mme SANSY
Mme BERTHIER	à	M. GOULETTE	Mme EL MEZOUEDE	à M. SENANT
Mme RAFIK	à	M. BENSABAT	Mme LAJEUNIE	à M. HOBEIKA

**Conseillère absente :** Mme SALL

M. COURDESSES est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

48 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE SUIVI AUTOUR DES INSTALLATIONS DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE MASSY**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 créant une commission de suivi de site (CSS) autour du centre de traitement de déchets de Massy ;

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne du 26 janvier 2016 actant le transfert d'exploitation du centre de traitement de déchets de Massy à la société ENORIS ;

Vu ses délibérations des 10 Juin 2020 et 30 Juin 2022 désignant ses représentants au sein de la Commission de suivi autour des installations du Centre de traitement des déchets de Massy ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Monsieur Michel GIORIA acceptée par le Préfet des Hauts-de-Seine le 02 Juin 2022, il convenait de le remplacer au sein de la Commission susvisée ;

CONSIDERANT que la délibération du 30 Juin 2022 doit être modifiée afin de rectifier une erreur ;

Est élue, au scrutin secret, pour représenter la Commune au sein de la commission de suivi de site (CSS) autour du centre de traitement des déchets de Massy :

- Mme Maryse LEMMET, en qualité de membre suppléant.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire

